



MAIRIE

Mairie d'Eymeux

30 Place du Souvenir

26 730 Eymeux

04 75 48 82 33

mairie.eymeux@wanadoo.fr

www.eymeux.fr

Horaires d'ouverture

lundi, mardi et jeudi de
8h45 à 12h00.

samedi, de 8h45 à 11h30

Permanence des élus

Vendredi de 14h à 17h

(sur rendez-vous)

Samedi de 9h à 11h30

Numéros utiles

Ecole de l'Ecancière

04 75 48 86 23

Ecole d'Eymeux

04 75 48 83 74

Garderie

04 28 70 94 72

Déchèterie de l'Ecancière

04 75 81 30 30



Le Mot du Maire

Chères Eymeusiennes, chers Eymeusiens

Au cours de l'automne le conseil municipal et moi-même avons mis en place l'assemblée citoyenne. Au terme de trois rencontres, celle-ci viendra présenter au conseil municipal du 12 décembre ses premiers travaux. Je tiens à remercier tous les participants qui par leur engagement œuvrent à améliorer notre cadre de vie.

Je souhaiterais également remercier nos jeunes citoyens et citoyennes pour leur participation au sein de la commission jeunesse, mise en place à la fin du printemps. Par leur dynamisme et leurs réflexions, eux aussi apportent des idées pour faire avancer notre village.

Il y a un an je vous l'annonçais, les départements de la Drôme et de l'Isère ont décidé de limiter l'usage du pont pour des raisons de sécurité. Depuis le tonnage maximal est de 3,5 tonnes. Les travaux de réfection sont prévus pour le premier semestre 2024. Les études de réalisation sont toujours en cours. Je ne manquerai pas de revenir vers vous lorsque le projet se précisera.

J'aurais le plaisir de vous rencontrer lors des vœux du maire, le 6 janvier 2023 à 19 h00 à la salle des fêtes. Je tenais absolument à réinstaurer cette traditionnelle rencontre entre le maire et ses habitants, tout comme l'accueil des nouveaux arrivants.

Après deux années de pandémie, la fête des laboureurs devrait avoir enfin lieu. Cette manifestation, qui participe à l'animation de notre village se déroulera du 14 au 16 Janvier.

Je vous souhaite à toutes et à tous de passer de joyeuses fêtes de fin d'année et de profiter de vos proches.

Fabrice BAR

AGENDA

Le Club Les Blés d'or -
théâtre

11 décembre

La Pétanque des Meufs

10 décembre – Matinée
Huitres et permanence
pour licence

Conseil Municipal

12 décembre

Repas des Aînés

17 décembre

Vœux du Maire

6 janvier

Fête des Laboureurs

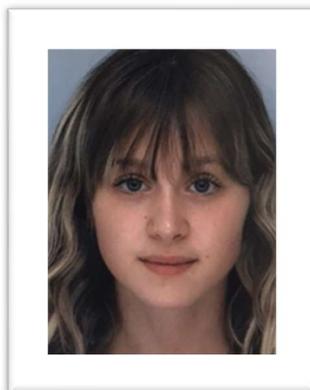
Du 14 au 16 janvier

Vie communale

Présentation des nouvelles recrues au service civique

Nous avons deux nouvelles personnes qui nous ont rejoint cette année dans le cadre du Service Civique.

Nous avons le plaisir de vous présenter Lucie et Sevgi.



Lucie : « Après l'obtention de mon baccalauréat, j'ai fait le choix de m'engager sur le marché du travail.

Ma formation dans le métier de l'accueil et mon souhait d'être auprès des enfants m'ont motivé à postuler sur la commune d'Eymeux.

Cet emploi en contrat civique me permet à la fois de m'insérer dans le monde du travail et d'acquérir une expérience, me sentir utile. »

Sevgi : « Suite à différents stages avec la mission locale de Romans , m'orienter vers les métier de la petite enfance est devenu une évidence.

Le service civique proposé par la commune d'Eymeux va me permettre d'approfondir et d'acquérir de l'expérience dans ce domaine .

Je suis heureuse de faire partie de ce service civique. »



Fermeture de la passerelle

À la suite d'un glissement de terrain, le Conseil départemental va entreprendre des travaux sur la passerelle du Port d'Ouvey, entre Eymeux et Saint-Paul-lès-Romans

Mise en service en 2013, la passerelle du Port d'Ouvey permet à la Véloroute voie verte de la vallée de l'Isère de franchir l'Isère entre les communes de Eymeux et Saint-Paul-lès-Romans. Un important glissement de terrain sur la rive gauche a entraîné des désordres sur les appuis de l'ouvrage.



Après des études géotechniques et de dimensionnement, **les travaux de réparation de la passerelle et de confortement de la berge ont débuté lundi 7 novembre et dureront jusqu'à fin août 2023 selon l'arrêté ROM-2022-119-AT** pour un montant de 2M€.

Ces travaux nécessitant la dépose d'une travée, la passerelle sera fermée à la circulation pendant toute la durée du chantier. Des itinéraires de déviation seront mis en place coté Eymeux et coté Saint-Paul-lès-Romans pour permettre un franchissement de l'Isère au niveau du pont des Tuilières sur la RD 325. Cette déviation empruntera un itinéraire partagé avec la circulation routière. Le Conseil départemental invite donc les usagers de la passerelle à la prudence.

Assemblée générale des maires ruraux de la Drome

Article extrait du dauphine libéré

L'association des maires ruraux de la Drôme a tenu son assemblée générale, samedi 15 octobre à Eymeux, sous la présidence d'Aurélien Ferlay, premier édile de Moras-en-Valloire. L'occasion, une fois encore, de faire entendre, sans langue de bois, la voix empreinte d'amertume des élus ruraux.



« Ils sont toujours aimés dans les discours, mais trop souvent oubliés dans les décisions, quand ces décisions ne sont pas ruralicides », a regretté le président de l'association.

Une France « fatiguée de se battre pour conserver une école qui instruit, un médecin qui soigne, une caserne qui protège »

Ces élus ont dénoncé, une fois de plus, une France coupée en deux dans laquelle les dotations de l'État ne sont toujours pas, selon eux, suffisamment rééquilibrées. Aurélien Ferlay a aussi décrit une France « fatiguée de se battre pour conserver une école qui instruit, un médecin qui soigne, une caserne qui protège ».

Les maires ruraux attendent qu'on leur fasse confiance et qu'on leur laisse suffisamment de liberté sur leur territoire.

De la réforme territoriale à la gestion de l'eau, en passant par le schéma de défense incendie ainsi que la problématique du pastoralisme et du loup, les remarques de la salle allaient toutes dans le même sens : « **Il faut qu'on arrête de décider à notre place et qu'on nous donne des moyens suffisants pour agir.** »

À la tribune, les soutiens étaient unanimes : les députées Emmanuelle Anthoine (LR) et Marie Pochon (EELV), le sénateur Gilbert Bouchet (LR), la sénatrice Marie-Pierre Monier (PS) et la présidente du conseil départemental de la Drôme, Marie-Pierre Mouton (LR)

Marie Argouarc'h, secrétaire générale de la préfecture de la Drôme et sous-préfète de l'arrondissement de Valence s'est, de son côté, voulue rassurante.

Situation sur l'Influenza aviaire – Renforcement des mesures

La situation sanitaire au regard de l'influenza aviaire continue à se dégrader ces dernières semaines. Face à un risque de contamination accru du fait de la baisse des températures et de la forte activité migratoire des oiseaux sauvages, le niveau de risque a été relevé de "modéré" à "élevé" sur l'ensemble du territoire. À compter du 11 novembre, la protection des élevages de volailles est renforcée et les mesures de prévention sont généralisées. Ainsi, toutes les volailles doivent être mises à l'abri sur l'ensemble du territoire et les rassemblements de volailles sont interdits.

Pour les basse-cours (établissements non commerciaux détenteurs de volailles), il est attendu :

- soit un confinement sous filet
- soit un maintien en bâtiment fermé des oiseaux.

Il est rappelé que les basse-cours doivent être

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Zénon
Gaspard
Président

RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES-COURS

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Tous les élevages de volailles non commerciaux doivent obligatoirement être déclarés à la mairie de leur commune - www.mesdemarchés.agriculture.gouv.fr
Arrêté du 24 février 2006 - www.legifrance.gouv.fr

PAR AILLEURS, L'APPLICATION DES MESURES SUIVANTES, EN TOUT TEMPS, EST RAPPELÉE :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse-cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;
- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruissseau, de pluie collectée pour le nettoyage de votre élevage.

! Si une mortalité anormale est constatée
Conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

→ <http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-d-une-crise-sanitaire>

déclarées en mairie et enregistrées dans un registre qui permettra en cas de déclaration d'un cas d'IAHP de ne pas perdre de temps pour localiser les animaux à surveiller.

L'Assemblée citoyenne

La première Assemblée Citoyenne s'est mise en place le 18 octobre réunissant une trentaine d'habitants. Cette première rencontre avait plusieurs objectifs :

- présenter le cadre de fonctionnement et la finalité,
- prendre le temps de faire connaissance entre participants et,
- choisir les thèmes sur lesquels l'Assemblée souhaitait réfléchir.

Trois thèmes ont émergé :

- Le cadre de vie et le lien entre habitants,
- la sécurisation des espaces publics et des lieux de circulation,
- enfin les questions liées à l'environnement.

La deuxième séance, qui s'est déroulée le 8 novembre, était centrée sur l'analyse des situations, des problématiques et l'émergence des premières solutions. En effet, l'analyse approfondie des situations est la condition de la recherche de solution. Ainsi un outil dédié a été utilisé pour structurer cette séance (un outil d'analyse issu historiquement du modèle mis en œuvre par les résistants du Vercors).

Ainsi parmi les premières pistes, concernant le lien entre habitants, la proposition d'un lieu convivial et du développement de la communication entre habitants a été partagée, une réflexion sur les modes et sens de circulation dans les différentes zones du village (trottoir, zone sécurisée pour les piétons sur les axes principaux) a été menée, enfin les propositions de développer le co-voiturage et la mise en place d'une centrale électrique villageoise ont émergés.

Plus globalement, l'anticipation de la transition écologique dans nos modes de vie collective, le développement du lien social relatif à la mutation démographique et sociologique de la commune et la sécurisation intégrant les différents modes de déplacement des habitants à l'intérieur du village furent le fil conducteur des participants.

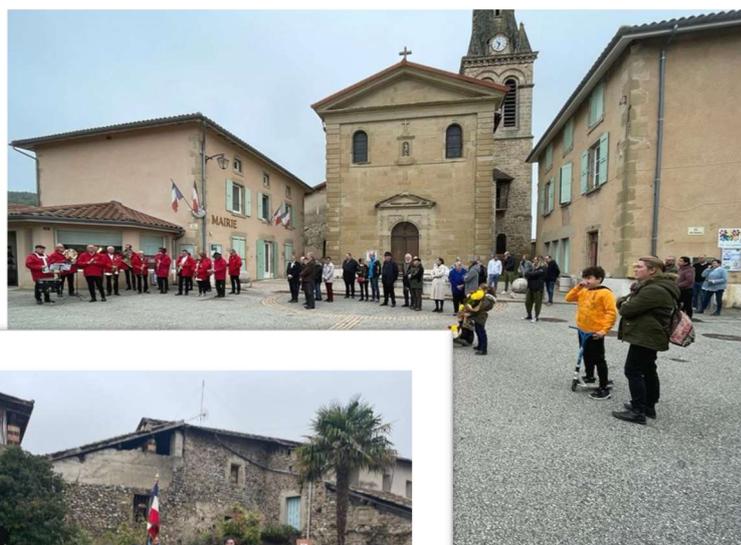
La troisième séance qui s'est déroulée le 6 décembre était consacrée à l'approfondissement des premières idées et la validation par l'Assemblée Citoyenne.



Commémoration de l'Armistice – 11 novembre

La commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 a réuni de nombreux citoyens et les enfants des écoles, autour de l'équipe municipale. Ensemble nous avons rendu hommage à ceux qui se sont battus pour la France. Le drapeau tricolore était porté par Yves Mathieu. L'harmonie d'Hostun nous a accompagné tout au long de cette cérémonie.

Fabrice BAR remercie l'ensemble des personnes présentes lors de cette cérémonie.



Les Vœux du maire

Cette année, Fabrice BAR aura le plaisir de prononcer ses vœux de vive voix.

C'est à cette occasion que Mr le Maire et l'ensemble de l'équipe municipale sont heureux de vous inviter à la cérémonie des vœux et ainsi partager le verre de l'amitié le VENDREDI 06 JANVIER à 19h00, à la salle des fêtes.

Aides de l'ANAH : démarches d'obtention et changements 2022

Les aides de l'ANAH évoluent en 2022

Créée en 1971 en remplacement du Fonds national de l'amélioration de l'habitat, l'Agence nationale de l'Habitat œuvre pour la décence et la qualité de vie des habitants en France. Elle permet aux propriétaires occupants d'obtenir des subventions pour rénover leurs biens et aux bailleurs des déductions fiscales en échange d'une location à un prix modéré. Les aides ont été repensées en 2022 et le budget élargi.



Des aides réservées aux propriétaires, copropriétés et collectivités

Selon les revenus des propriétaires, qu'ils soient occupants ou non, l'ANAH octroie des fonds pour l'aménagement, ou réduire vos consommations d'énergie (plus d'infos sur [upenergie](#))
L'ANAH œuvre également auprès des syndicats de copropriété en situation financière précaire et apporte une partie des fonds nécessaires à certains travaux de rénovation énergétique, comme la réfection des systèmes de ventilation, l'isolation, le remplacement des menuiseries, etc. L'organisme s'appuie aussi sur les collectivités territoriales, ce qui permet l'accueil quotidien de personnes en situation de fragilité financière.
Il vient donc en aide aux ménages modestes, afin que ces derniers diminuent le montant de leur prêt pour les travaux et/ou micro crédit (gotoinvest) qu'ils doivent faire chez eux.

Comment faire sa demande de subvention ANAH ?

Il convient de se rendre sur la plateforme ci-dessous, renseigner les informations demandées. Si le client est éligible à la subvention demandée alors il n'a qu'à poursuivre la démarche et transmettre les documents demandés sur internet.

<https://monprojet.anah.gouv.fr/>

La prime à l'autoconsommation photovoltaïque

L'autoconsommation photovoltaïque ([beemenergy](#)) est la consommation de sa propre production d'électricité à partir de l'énergie solaire. Elle permet d'utiliser une énergie non polluante et abondante et de contribuer à la transition énergétique. Les installations qui permettent l'autoconsommation (installations de vente en surplus), sont éligibles à une prime à l'investissement. Cette prime est dégressive et variable en fonction de la puissance de l'installation. Les kits solaire en autoconsommation peuvent aussi se faire financer en partie par les chèques énergie (voir [guide pratique](#))

Se prémunir contre les fraudes

Par téléphone ou à domicile, notez que le service public n'effectue jamais de démarchage. De fait, ne croyez pas les démarcheurs qui se réclament d'organismes publics. Découvrez tous nos conseils pour savoir comment agir face au démarchage commercial - <https://france-renov.gouv.fr/fraudes>

Le Site de la commune

La commune va lancer début 2023 son nouveau site internet, il est à ce jour en pleine élaboration.

Afin de personnaliser au mieux notre site sur les différents lieux de notre belle commune, nous demandons à tous les amateurs ou les férus de la photographie, de nous faire parvenir leur réalisation à l'adresse ci-dessous : mairie.eymeux26@gmail.com

Nous vous en remercions par avance.



Le Repas des Aînés

Cette année, le traditionnel repas de fin d'année pour nos Aînés se déroulera le samedi 17 décembre à 12h00 à la salle des fêtes.

La Boîte aux Lettres du PERE NOËL

Nous sommes heureux de vous annoncer que cette année encore, la boîte aux lettres du Père Noël est de retour. Le sapin est paré de ses plus belles décorations et la boîte aux lettres est installée.

Nous invitons dès à présent tous les enfants petits et grands à venir déposer leur lettre. Mais attention, si vous souhaitez avoir une réponse, il faut la déposer au plus tard le 12 décembre en mentionnant vos informations personnelles (Nom, Prénom et adresse).



Vie Associative

Le Comité des Fêtes

**Fête des Laboureurs
EYMEUX
14, 15 et 16 janvier 2023**



avec nos présidents
Yvon SOARES
et
Fabienne SEYVE

Michael et Sylvia DAVID BERTHAUD,
Nicolas et Lucie GINOT,
Patrick et Alexandra CHAMPAUZAC

Samedi 14 janvier
Repas sur réservation obligatoirement
au 06.79.89.55.31 ou 06.72.98.38.61

Dimanche 15 janvier
Messe
10h45 Dégustation Bugnes

Lundi 16 janvier
13h repas populaire réservation conseillée

14, 15 et 16 janvier 2023
Fête des laboureurs
nous vous présentons nos présidents



Yvon Soares et Fabienne Seyve
et leurs enfants

Mathis *Tiago* *Mila*





Le comité des fêtes d'Eymeux

MEUHBOXE Loisir

Boxe anglaise à Eymeux



Venez rejoindre la team **MEUHBOXE LOISIR** pour découvrir la boxe anglaise loisir à la salle des fêtes d'EYMEUX, apprendre, transpirer et passer un bon moment, tous les jeudis :

- Pour les Ados plus de 12 ans de 18h30 à 19h30
- Pour les adultes plus de 18 ans de 19h30 à 20h30

Toute l'équipe vous reçoit avec plaisir pour un moment convivial.

Contact : Yann Patoulliard

Tel : 07 70 37 45 12

Mail : yannpatoulliard@gmail.com

Eymeux d'Hier et d'Aujourd'hui



A l'occasion de la rencontre de la raviole et de la truffe, l'association invite tous les amoureux de la raviole le dimanche 5 février 2023 à salle des fêtes d'Eymeux de 10h à 17h.

Au programme, de délicieux produits locaux à découvrir, des démonstrations de confection de ravioles, des intronisations par les confréries de la raviole et de la truffe! Des dégustations, et un petit repas gourmand à base de truffe et de raviole, bien sûr !!....



Le Tennis Club d'Eymeux

Rappel des cotisations d'inscription :

- Adhésion moins de 18 ans et étudiants: 55,00 euros
- Adhésion plus de 18 ans: 70,00 euros
- Ecole de tennis adultes: 200 euros (adhésion incluse)
- Ecole de tennis Enfants: 150 euros (adhésion incluse)
- Licence découverte 3 mois : 25,00 euros
- Caution remise des clés: 5,00 euros

- Réduction de 10,00 euros sur toute adhésion supplémentaire au sein d'un même foyer

Contact: Maxime HUGONNET

0609583855

<https://eymeuxtennisclub.fr/>



La Pétanque des MEUHS



Retour sur l'année écoulée par Chantal Capellaro

Voilà notre 1ère saison qui se termine.

Une très bonne saison puisque nous terminons avec un effectif de 35 licenciés, un titre de champions de la Drôme vétérans 5ème division et un titre de vice-championnes féminine 4ème division sur 3 équipes engagées en championnat. C'est un bon résultat pour un début. L'équipe open se classe en milieu de tableau.



L'école de pétanque suit son petit bonhomme de chemin avec une dizaine d'enfants licenciés. Les stages gratuits pendant les vacances scolaires sont très appréciés. Le prochain sera pendant les vacances de Pâques

Mme Catherine BOISSY secrétaire et Mr Jean Marc BOISSY vice-secrétaire et responsable de l'école de pétanque ont le samedi 26 novembre été mis à l'honneur par le comité de pétanque de la Drôme récompensant leurs nombreuses années de bénévolat au sein de plusieurs clubs par respectivement une médaille d'argent et une médaille d'or. Merci à eux pour leur dévouement.



L'association organise 1 permanence à la salle associative pour toutes les personnes désireuses de prendre une licence le:

**samedi 10 décembre
de 10h00 à 12h30**

L'association organise aussi ce jour-là une matinée huître de 10h00 à 12h30 à la Salle des fêtes.



Le RC EYMEUX



Le RCE vous accueille au stade de la Source le samedi 17 décembre à partir de 18h pour fêter Noël.

Sur place vous dégusterez huîtres, marrons grillés, planches chaudes et douceurs sucrées. Le tout accompagné de boissons chaudes et fraîches !

Vous avez aussi la possibilité de commander le rougail saucisse spécial Noël cuisiné par les Touch': 8€ la portion

Pour les commandes et/ou renseignements, merci de nous contacter par email ou téléphone : ra5.eymeux@gmail.com
au 0770391410 / 0789976695

La Paroisse

Planning des messes

Samedi 3 décembre	18h ALIXAN		
Dimanche 4 décembre	10h30 CHATUZANGE	18h30 PIZANÇON	
Jeudi 8 décembre Nativité de Marie	19h ROCHEFORT SAMSON		
Samedi 10 décembre	18h EYMEUX		
Dimanche 11 décembre	10h30 CHATUZANGE	18h30 PIZANÇON	
Samedi 17 décembre	18h MARCHES		
Dimanche 18 décembre <i>Quête impéree pour le Denier de St Pierre</i>	10h30 CHATUZANGE	18h30 PIZANÇON	
Mardi 20 décembre	Célébration Pénitentielle 19h30 CHATUZANGE		
Samedi 24 décembre Veillée de Noël	18h30 HOSTUN et CHATUZANGE – 22h BESAYES		
Dimanche 25 décembre Noël	10h30 CHATUZANGE	18h30 PIZANÇON	
Vendredi 30 décembre Sainte Famille	18h30 CHATUZANGE		
Samedi 31 décembre	18h St VINCENT		
Dimanche 1 ^{er} janvier	10h30 CHATUZANGE	18h30 PIZANÇON	
Samedi 7 janvier	18h JAILLANS		
Dimanche 8 janvier Epiphanie	9h30 BESAYES (<i>Fête des Laboureurs</i>)	10h30 CHATUZANGE	18h30 PIZANÇON

Messes en semaine :

- Adoration à 18h + messe à 18h30 le mercredi 7 décembre à Bésayes
- Messe + adoration eucharistique le mercredi 28 décembre à 18h à Meymans
- Messe avec partage d'Évangile le jeudi 22 décembre à 18h00 à la salle du Clocher à Hostun

Eymeux se bouge



L'association cherche une ou 2 familles intéressées pour intégrer le poulailler collectif. Nous sommes actuellement 6 familles avec 17 poules. Motivé-e-s pour prendre soin des poules, récupérer des œufs frais une fois par semaine, rencontrer de nouvelles personnes ? Vous êtes les bienvenu-e-s ! Vous pouvez nous contacter par mail à l'adresse mail suivante (eymeuxsebouge@gmail.com) ou au numéro suivant: 06.68.37.73.70.

Au plaisir de vous rencontrer !

L'équipe d'Eymeux se bouge !

Le Club Les Blés d'Or



Le club vous propose le dimanche 11 décembre une représentation théâtrale :
« Allez on danse »

Donc n'hésitez pas à venir nombreux à 14 H 30 à la Salle des Fêtes

TARIF : 10 EUROS par personne



Le Point Presse – Le Dauphiné

La toute jeune Pétanque des Meufs sur de bons rails

Elle a tout juste un an, presque jour pour jour et, lors de son assemblée générale du samedi 29 octobre, la Pétanque des Meufs pouvait donner le sourire à sa présidente, Chantal Capellaro. La toute jeune association, riche de 35 licenciés et 49 sociétaires, a tiré d'emblée son épingle du jeu en championnat. C'est ainsi qu'une équipe vétérans est championne de la Drôme en 5^e division et accède à l'échelon supérieur et qu'une équipe féminine, sous-championne en 4^e division, peut, elle aussi, franchir un échelon.



Par ailleurs, une école de pétanque a été créée. Elle compte 10 jeunes, coachés par Jean-Marc Boissy, détenteur du brevet fédéral premier degré et arbitre départemental. Plusieurs manifestations, festives ou sportives, ont déjà été organisées : matinées choucroute et couscous, challenge Grimaud, doublette vétérans... Des permanences licences auront lieu les samedis 26 novembre et 10 décembre, de 10 h 30 à 12 heures, à la salle associative. Les inscriptions à la soirée bouillabaisse, qui aura lieu samedi 3 décembre, à partir de 20 heures, sont d'ores et déjà ouvertes auprès de Chantal au 06.33.95.73.44 et de Catherine au 06.22.67.41.71.



La municipalité donne la parole aux citoyens

L'assemblée citoyenne de ce mardi 18 octobre a donné le top départ d'une démarche participative, ayant pour but de faire émerger les attentes des Eymeusiens et améliorer leur mieux vivre ensemble.

Ce mieux vivre ensemble qui était le thème majeur de la campagne électorale de Fabrice Bar et de son équipe.



Après son installation, le nouveau maire avait souligné l'importance de recueillir l'avis des habitants, « parce qu'on s'apporte mutuellement et qu'on se nourrit les uns des autres ». Cette volonté politique a trouvé un écho auprès de quelques citoyens qui ont fait leur cette démarche, main dans la main avec quelques élus ; « pour renforcer la démocratie et créer du lien entre les habitants ». Une trentaine d'Eymeusiens avait répondu présent à cette réunion de présentation, prémices d'un travail qui devrait porter ses fruits début 2023, en s'appuyant sur l'intelligence collective pour travailler à l'intérêt général. Avec comme principe premier : analyser des situations concrètes pour produire des solutions pratiques. Avec, comme règle, de cheminer, étape par étape, en étant acteur du processus jusqu'au bout, avant la présentation des propositions, validées par l'ensemble du groupe, au conseil municipal. Dès cette réunion de présentation de la démarche quelques thèmes se sont fait jour : espace de rencontres mutualisé, lieu de convivialité, sécurité liée à la circulation, transport collectif pour l'école maternelle de l'Écancière...



Le Grand repas de l'école Bernard-Piras



Ce jeudi 20 octobre, à l'école Bernard-Piras, comme dans les autres écoles et maisons de retraite de Drôme et d'Ardèche, c'était le jour du Grand repas parrainé, cette année, par Mory Sacko. Le principe : déguster, à la même date, un même menu local sur tout le territoire. Menu élaboré par le parrain de Drôme-Ardèche, Olivier Samin, chef étoilé et membre du regroupement de chefs "Les toqués d'Ardèche" et Christian Mouktarian, co-parrain. Au menu : salade composée de betteraves, pommes et fromage de chèvre, sauté de bœuf bio race Salers et carottes bios, gratin de pommes de terre et patates douces, brownies chocolat et noix. L'entreprise de restauration collective drôme-ardéchoise Plein sud restauration avait préparé 10 080 repas à base de produits frais et locaux.

Fermeture exceptionnelle de la mairie

Nous vous informons que la mairie sera exceptionnellement fermée
du samedi 24 décembre 2022 au dimanche 01 janvier 2023.

